



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**L'Inspecteur de l'Environnement,
à**

**Pôle de la Protection des Populations
Service Environnement Biologique**

30 Rue de l'Hôtel de Ville
CS 58434
79024 NIORT Cedex
Tel : 05.49.17.27.00
Fax : 05.49.17.27.96
Courriel : ddcspp-envi@deux-sevres.gouv.fr
Ouverture des bureaux :
du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h

Madame le Préfet des Deux-Sèvres
Service de la Coordination et du Soutien
Interministériels
Pôle Environnement
BP 70000
79099 NIORT Cedex 9

Préfecture des Deux-Sèvres

20 MAI 2019

SCSI

Niort, le 14 mai 2019

Objet : Ré-examen IED conforme
Affaire suivie par : Mme PINEAU
N/Ref : LP/LM-2019-01410

RAPPORT DÉCLARANT UN DOSSIER DE RÉ-EXAMEN IED CONFORME

Suite à la transmission dématérialisée du dossier de ré-examen de l'élevage IED suivant,

EARL DE LA SEVRE

Numéro S3IC : 057900639
SIRET : 49051674700014

Adresse de l'exploitation :

Le Moulin Neuf
79380 SAINT JOUIN DE MILLY

Adresse administrative :

Le Moulin Neuf
79380 SAINT JOUIN DE MILLY

Bénéficiaire du récépissé de déclaration n° 2067 modifié, du 3 juin 1992 et de l'arrêté préfectoral n° 4932 modifié du 4 février 2010 renforçant les prescriptions applicables à votre élevage de 55 470 animaux-équivalents volailles.

et à son instruction technique :

Dossier transmis le 24 avril 2019 par les exploitants ;

Finalisée le 9 mai 2019 date de passage à l'état « Transmis Préfecture »,

nous vous proposons de donner acte aux exploitants des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation, qui pourront lui être opposés par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection.

Vu et transmis :

Pour le Directeur Départemental et par délégation,
Le Chef du Service Environnement Biologique

L'Inspecteur de l'Environnement

Jean-Louis HERAUD

Laetitia PINEAU